

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**PROCES-VERBAL N° 9-2023
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE - 19 H 00**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Maria RODRIGUES

EXCUSEE : Coraline RIVAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. BP 2024 : MISE AU POINT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le 1^{er} adjoint en charge des finances présente l'orientation budgétaire 2024. L'assemblée émet un avis favorable pour enclencher la programmation des travaux ainsi présentés, à savoir :

- Travaux d'extension du cimetière
- Aménagement de sécurité routière sur le hameau de Ternin
- Enfouissement des réseaux BT/TEL sur le hameau de Ternin
- Création d'un espace de vie pour l'employé communal

**4. TE38 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT/TEL HAMEAU DE TERNIN
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière sur le hameau de Ternin, il a été décidé, en amont de ces travaux, de procéder à l'enfouissement des réseaux BT/TEL.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE 38) a étudié la faisabilité de cette opération. Il convient d'approuver son plan de financement détaillé comme suit :

**TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | | |
|----|--|------------------|
| 1. | Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 249 480 € |
| 2. | Le montant total de financement externe serait de : | 195 480 € |
| 3. | La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 0 € |
| 4. | La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 54 000 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 ;
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

1. PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **249 480 €**
Financements externes : **195 480 €**
Participation prévisionnelle : 54 000 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2. PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

0 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

TE 38 – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TEECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | | |
|----|--|-----------------|
| 1- | Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 88 704 € |
| 2- | Le montant total de financement externe serait de : | 0 € |
| 3- | La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 4 224 € |
| 4- | La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 84 480 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

1. PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **88 704 €**
Financements externes : **0 €**
Participation prévisionnelle : 88 704 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2. PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

4 224 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

5. DDT ISERE : IMPLANTATION DE ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de la valorisation des intérêts de développer les énergies renouvelables, les services de l'Etat demandent aux communes de définir des ZAEnR.

Ces zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable constituent une des nombreuses dispositions introduites par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023 et sont liées à un contexte énergétique extrêmement sensible.

Les ZAEnR sont des secteurs géographiques au sein desquels les projets de production d'énergie renouvelable bénéficieront d'avantages d'ordre économique (bonification du tarif de revente de l'énergie produite par exemple) et administratif (simplification de certaines procédures). C'est aux communes qu'il revient de définir les ZAENR qu'elles souhaitent voir mises en place sur leur territoire après une concertation du public selon des modalités qu'elles auront elles-mêmes définies.

L'échéance initiale à respecter pour identifier les ZAEnR est le 31 décembre 2023. Il ne s'agit pas d'une date butoir : d'autres ZAEnR pourront également être proposées en 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est décidé de demander des informations complémentaires avant la mise en place éventuelle de telles zones.

6. LE POINT DES TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIE

- Extension du cimetière

Les travaux de maçonnerie sont terminés. Ceux de terrassement sont en cours.

Vont suivre prochainement : Projection de crépi du mur d'enceinte et installation du portail.

- Espace de vie pour l'employé communal

L'adjoint en charge des bâtiments étudie diverses possibilités d'implantation d'une telle structure :

- Investir dans un local entièrement aménagé et équipé
- Confier la construction de l'espace par un professionnel gérant tous les différents corps de métier devant intervenir pour sa construction.

Des devis sont en cours.

Compte tenu du coût, il est exclu de confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet d'architecte.

7. QUESTIONS DIVERSES

- CCBE/Commission mobilité

Pour une mobilité durable et solidaire, un comité de pilotage travaille sur la mise en place du dispositif REZO POUCE qui sera déployé en 2024 dans toutes les communes du territoire.

Ce dispositif est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien.

- CCBE

Suite à la conférence des maires du 4 décembre dernier, les communes d'Apprieu, de Renage et d'Oyeu ont exposé différents dysfonctionnements ressentis au sein de la Communauté de Communes de Bièvre-Est (situation financière, services publics, ressources humaines...)

Suite à ce constat, ces 3 communes ont exprimé la volonté de quitter notre intercommunalité.

Ces départs éventuels posent la question du devenir de la CCBE.

Séance levée à 20 h 30.

Philippe MARGNAT-Maire de BURCIN

A noter :

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 11 janvier 2024 à 20 h 30.

